



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne

Limoges, le 4 novembre 2024

Service Division des personnels du 1^{er} degré

Sous-direction

Bureau Gestion collective

Référence DIPER1D/CV/

Affaire suivie par :

Christophe Vaubourdolle

Tél : 05 55 11 42 95

Mél : christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr

Sylvain Gozalvo

Tél : 05 55 11 42 98

Mél : sylvain.gozalvo@ac-limoges.fr

Adresse postale :

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

adresse géographique :

5, allée Alfred Leroux, Limoges

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale chargés des
circonscriptions du 1^{er} degré

Objet : mouvements interdépartementaux des enseignants du 1^{er} degré, rentrée 2025

La **note de service du 22-10-2024** relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2024 est parue au [Bulletin Officiel spécial n°5 du 31-10-2024](#). Elle vise à préciser les règles et procédures relatives à l'organisation du mouvement au titre de 2024, conformément aux principes arrêtés dans [les nouvelles lignes directrices de gestion ministérielles du 22-10-2024](#) publiées également dans ce numéro spécial du bulletin officiel .

Pour la rentrée scolaire 2025, en parallèle des opérations du mouvement interdépartemental habituel, le mouvement sur postes à profil (mouvement PoP) est désormais intégré dans les lignes directrices de gestion avec deux nouveautés :

- Bonification spécifique après 3 années d'exercice sur poste à profil sur tous les postes demandés au mouvement interdépartemental
- Retour automatique dans le département d'origine pour les enseignants ayant exercé trois ans sur un poste à profil, à leur demande.

Je vous invite à prendre connaissance du double calendrier des opérations de mobilité des personnels enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2025 joint en annexe.

Pour la directrice académique
et par délégation,
La secrétaire générale,


Corinne GRIZON

Annexe:

Calendrier des opérations du mouvement interdépartemental

Calendrier des opérations du mouvement poste à profil (PoP)

Le calendrier du mouvement interdépartemental au titre de 2025

Dates	Opérations
Formulation des demandes et accompagnement des agents	
Mardi 5 novembre 2024	Ouverture de la plateforme «Info mobilité» ministérielle accessible les jours ouvrés entre 9h00 et 18h30 (heure de Paris) au 01.55.55.44.44
Mercredi 6 novembre 2024 à midi (heure de Paris)	Ouverture de l'application SIAM permettant aux enseignants de saisir leurs vœux de mutation interdépartementale
Mercredi 27 novembre 2024 à midi (heure de Paris)	Fin de la saisie des vœux de mutations sur l'application SIAM et fermeture de la plateforme «Info mobilité» ministérielle
Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives	
A compter du Jeudi 28 novembre 2024	Transmission à chaque enseignant des confirmations de demande de changement de département sur leur messagerie électronique I-Prof <u>par les services départementaux</u>
Jeudi 12 décembre 2024 au plus tard	Date limite d' envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives aux directions des services départementaux de l'éducation nationale selon la modalité figurant sur l'entête de la confirmation de demande de changement de département
⚠ L'absence de transmission de la confirmation de demande au plus tard le 12 décembre 2024 entraînera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat	
Demandes de modification et demandes tardives	
Lundi 13 janvier 2025 au plus tard	Date limite de réception par les services départementaux des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale
Phase de consultation des barèmes initiaux	
Mercredi 15 janvier 2025	Affichage des barèmes initiaux dans SIAM pour vérification par les enseignants
Du mercredi 15 janvier au mercredi 29 janvier 2025	Phase de demandes de correction des barèmes initiaux formulées par les enseignants et traitement des demandes par les services départementaux
Demande d'annulation de participation	
Mardi 4 février 2025 au plus tard	Date limite de réception par les services départementaux des demandes d'annulation de participation (date d'envoi du courriel ou cachet de la poste faisant foi en fonction)
Phase de publication des barèmes arrêtés	
Mercredi 5 février 2025	Les barèmes sont arrêtés définitivement par chaque IA-DASEN et visibles par les agents dans SIAM. Ils ne sont plus susceptibles d'appel.
Résultats des opérations de mobilité interdépartementale	
Mercredi 12 mars 2025 à midi (heure de Paris)	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation
⚠ Les participants au mouvement recevront le mercredi 12 mars 2025 le résultat de leur demande de mutation par messagerie i-prof et le cas échéant par message sur leur téléphone portable s'ils ont indiqué un numéro valide dans SIAM lors de la période de saisie des vœux	

Le calendrier du mouvement POP au titre de 2025

Dates	Opérations
Formulation des demandes et accompagnement des agents	
Mardi 5 novembre 2024	Ouverture de la plateforme «Info mobilité» ministérielle accessible les jours ouvrés entre 9h00 et 18h30 (heure de Paris) au 01.55.55.44.44
Mercredi 6 novembre 2024 à midi (heure de Paris)	Date de l'ouverture de l'application COLIBRIS permettant aux enseignants de formuler leurs vœux dans le cadre du mouvement POP
Mercredi 27 novembre 2024 à midi (heure de Paris)	Fin de la saisie des vœux de mutations POP sur l'application COLIBRIS Fermeture de la plateforme « info mobilité » ministérielle
Instruction des candidatures par les services départementaux et résultats	
Du jeudi 28 novembre 2024 au mardi 21 janvier 2025	Instruction des dossiers de candidature, organisation des entretiens avec les candidats.
Mercredi 22 janvier 2025	Date limite d'annulation de vœux
Vendredi 24 janvier 2024	Date limite de classement des agents sur les postes par les DSDEN
Mercredi 19 février 2025 (midi)	Communication des résultats par courriel

L'annulation de vœux ou de la mobilité POP obtenue

Un agent qui formule des vœux dans le cadre du mouvement POP peut désormais annuler un ou plusieurs de ses vœux ou la mobilité obtenue selon les conditions fixées dans le tableau suivant :

Dates	Modalités d'annulation d'un ou plusieurs vœux
Du 6 au 27 novembre 2024 (midi heure de Paris)	Le candidat peut annuler librement un ou plusieurs vœux directement dans l'application COLIBRIS.
Du 27 novembre (midi) 2024 au 22 janvier 2025 (inclus)	Le candidat peut supprimer un ou plusieurs vœux en adressant un courriel à la DSDEN concernée (à l'adresse courriel qui lui a transmis la convocation) sans avoir à invoquer de motif particulier.
Du 23 janvier au 19 février 2025 (midi)	Le candidat ne peut plus annuler de vœux.
A compter du 19 février 2025 (midi)	Le candidat peut formuler la demande d'annulation de la mobilité obtenue à sa DSDEN d'origine qui examinera cette demande au regard des motifs d'annulation actuellement fixés dans les lignes directrices de gestion ministérielles. Si l'agent obtient l'annulation de sa mobilité POP, cela n'aura pas d'effet sur l'annulation de sa participation au mouvement interdépartemental 2025.